

CATALOGUE 2022 des FORMATIONS



Le Mot Juste

sur le web & le papier

*Ce n'est pas parce que les
choses sont difficiles que nous
n'osons pas.*

*C'est parce que nous n'osons pas
que les choses sont difficiles.*

Sénèque

L'esprit qui nous anime

Écrire sans ~~faute~~ erreur !

Écrire avec des erreurs arrive à tout le monde.

Ne pas se corriger, voilà la faute.

Améliorer ses écrits personnels ou professionnels est possible, facile et amusant !

Le Mot Juste est un organisme de formation spécialisé dans le français.

L'intervenante, Françoise Timaxian, ancienne institutrice, est formée et recommandée par le [Projet Voltaire](#).

Ce document présente nos formations en français : **orthographe & grammaire** et **écrits professionnels**.

Chaque formation est adaptable, dans la mesure du possible, à vos besoins et vos contraintes. C'est pourquoi chaque demande fait l'objet d'une étude et d'un devis personnalisé et gratuit.

Certificat Voltaire

Remise à niveau
en orthographe
et grammaire

Points forts de la formation

Individuelle
Personnalisée
À distance

Avec ou sans Projet Voltaire

Prérequis	Français langue maternelle ; aucun diplôme requis
Objectifs	Revoir et consolider les bases du français en termes de : – nature et fonction des mots ; – conjugaison ; – règles orthographiques. Valoriser son niveau d'orthographe avec le Certificat Voltaire
Durée	Formules au choix : 1 - Sans accès à la plateforme Projet Voltaire 15 h ou 21 h de formation + 3 h d'examen du Certificat Voltaire 2 - Avec accès à la plateforme Projet Voltaire 15 h ou 21 h de formation + 15 h d'entraînement en ligne (minimum) + 3 h d'examen du Certificat Voltaire
Délai d'accès	Formation ouverte sur demande, traitement en 4 jours ouvrés* *Dans le cas d'une formation via "Mon Compte Formation", un délai légal minimum obligatoire entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire est fixé à 11 jours ouvrés.
Tarif	Formule 1 : 970 € ou 1 330 € Formule 2 : 1 220 € ou 1 480 €
Formatrice	Françoise Timaxian, ancienne institutrice Formatrice experte en orthographe et grammaire Formée et recommandée par le Projet Voltaire.
Programme	– L'orthographe d'usage : Quand utiliser la cédille ; l'emploi des accents ; le M devant BMP ; les mots en -ail, -aille, --eil, --eille ; les lettres prononcées de deux façons : C, G, S, Y. – Les termes de grammaire : Les noms communs et les noms propres ; les déterminants ; les adjectifs qualificatifs ; les verbes ; les pronoms ; les prépositions ; les adverbes – Les fonctions essentielles dans la phrase : Le sujet ; les compléments d'objet (direct et indirect) ; les compléments circonstanciels – Les temps et les modes les plus utilisés (utilisation et terminaisons) : Les trois groupes de verbes ; les trois voix (active, passive, pronominale) ; le présent, le futur, les temps composés de l'indicatif – Les différents accords : L'accord de l'adjectif simple avec le nom ; l'accord du participe passé avec être et avoir – La ponctuation : L'emploi de la majuscule ; le point, la virgule... – Les différents types de phrases : La phrase interrogative ; la phrase exclamative ; la phrase négative.
Moyens pédagogiques mis en œuvre	– séances en présentiel à distance, via outils collaboratifs gratuits – présentation théorique et mise en situation – support de cours
Suivi et évaluation	– feuille de présence et attestation de fin de formation – passage de l'examen du Certificat Voltaire (en centre agréé)

Mis à jour le 09/01/2022

Contact : Françoise Timaxian au 06 44 05 90 87 ; personnes en situation de handicap : nous contacter.

Certificat Voltaire

Optimisez
vos écrits professionnels

Points forts de la formation

Individuelle
Personnalisée
Adaptée à votre contexte
À distance
Avec ou sans Projet Voltaire

Prérequis	Français langue maternelle ; aucun diplôme requis
Objectifs	Approfondir les règles de rédaction professionnelle : - nature et fonction de différents écrits professionnels - rédaction en fonction d'un destinataire - règles orthographiques et orthotypographiques Valoriser son niveau d'orthographe avec le Certificat Voltaire
Durée	Formules au choix : 1 - Sans accès à la plateforme Projet Voltaire 15 h ou 21 h de formation + 3 h d'examen du Certificat Voltaire 2 - Avec accès à la plateforme Projet Voltaire 15 h ou 21 h de formation + 15 h d'entraînement en ligne (minimum) + 3 h d'examen du Certificat Voltaire
Délai d'accès	Formation ouverte sur demande, traitement en 4 jours ouvrés*. *Dans le cas d'une formation via "Mon Compte Formation", un délai légal minimum obligatoire entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire est fixé à 11 jours ouvrés.
Tarif	Formule 1 : 970 € ou 1 330 € Formule 2 : 1 220 € ou 1 480 €
Formatrice	Françoise Timaxian, ancienne institutrice Formatrice experte en orthographe et grammaire Formée et recommandée par le Projet Voltaire
Programme	— Spécificité des écrits professionnels : le courrier, le courriel, le compte rendu, la procédure... — Techniques de rédaction professionnelle pour rédiger avec aisance des messages clairs, compris immédiatement et sans aucun doute ; — Bonnes pratiques du courriel professionnel ; — Technique de relecture, y compris la révision ortho-typographique.
Moyens pédagogiques mis en œuvre	– séances en présentiel à distance, via outils collaboratifs gratuits – méthode du Projet Voltaire – présentation théorique et mise en situation – supports de cours
Suivi et évaluation	– feuille de présence et attestation de fin de formation – test écrit de contrôle des acquis du stage (rédaction professionnelle) – passage de l'examen du Certificat Voltaire (en centre agréé)

Mis à jour le 07/01/2022

Contact : Françoise Timaxian au 06 44 05 90 87

Personnes en situation de handicap : nous contacter.

Certificat Voltaire

Visez l'excellence
en orthographe et
grammaire

Points forts de la formation

Individuelle
Personnalisée
Adaptée à votre contexte
À distance
Avec ou sans Projet Voltaire

Prérequis	Français langue maternelle ; aucun diplôme requis
Objectifs	Aller plus loin dans la maîtrise du français écrit Connaître conjugaison et accords y compris dans un niveau de langue soutenu Produire des écrits personnels et professionnels plus riches Valoriser son niveau d'orthographe avec le Certificat Voltaire
Durée	Formules au choix : 1 - Sans accès à la plateforme Projet Voltaire 15 h ou 21 h de formation + 3 h d'examen du Certificat Voltaire 2 - Avec accès à la plateforme Projet Voltaire 15 h ou 21 h de formation + 15 h d'entraînement en ligne (minimum) + 3 h d'examen du Certificat Voltaire
Délai d'accès	Formation ouverte sur demande, traitement en 4 jours ouvrés*. Dans le cas d'une formation via "Mon Compte Formation", un délai légal minimum obligatoire entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire est fixé à 11 jours ouvrés.
Tarif	Formule 1 : 978 € ou 1 338 € Formule 2 : 1 198 € ou 1 558 €
Formatrice	Françoise Timaxian, ancienne institutrice Formatrice experte en orthographe et grammaire Formée et recommandée par le Projet Voltaire.
Programme	Révision des bases de la grammaire et notamment la conjugaison Acquisition des règles plus difficiles, dont les verbes pronominaux Enrichissement du vocabulaire Techniques rédactionnelles pour un écrit efficace Travail spécifique sur la syntaxe et la ponctuation Amélioration de vos productions : courriels, rapports, comptes rendus...
Moyens pédagogiques mis en œuvre	– séances en présentiel à distance, via outils collaboratifs gratuits – présentation théorique et mise en situation – support de cours
Suivi et évaluation	– feuille de présence et attestation de fin de formation – passage de l'examen du Certificat Voltaire (en centre agréé)

Mise à jour le 09/01/2022

Contact : Françoise Timaxian au 06 44 05 90 87 ;
Personnes en situation de handicap : nous contacter.

Conditions générales de vente (1/4)

Préambule

Les présentes conditions générales de vente définissent les relations contractuelles entre Le Mot Juste, organisme de formation déclaré auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous le numéro 84070102007, et ses clients, à l'exception des particuliers utilisant leur compte personnel de formation (CPF). *Pour ces derniers, l'accès aux formations proposées par Le Mot Juste fait l'objet d'un parcours d'achat direct sur le site institutionnel moncompteformation.gouv.fr qui dispose de ses propres conditions générales de vente.*

Elles sont applicables à l'ensemble des prestations proposées par Le Mot Juste. Elles peuvent être révisées à tout moment et sans préavis. Tout devis signé vaut pour acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Elles entrent en vigueur à la date de la signature du devis par le client.

Article 1 – Prestations

Le Mot Juste propose aux entreprises et aux particuliers en autofinancement des prestations de formations pour adultes, dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (cf l'article L. 6311-1 du code du travail).

Au 05/01/2022, figurent à son catalogue les formations suivantes :

- Certificat Voltaire - Remise à niveau en orthographe et grammaire avec une formatrice ;
- Certificat Voltaire - Optimisez vos écrits professionnels avec une formatrice ;
- Orthographe - Visez l'excellence avec une coach Projet Voltaire

Article 2 - Définition du besoin

L'étape de définition du besoin est primordiale. Le client peut contacter Le Mot Juste pour échanger librement sur son projet et sa faisabilité. L'objectif du premier entretien, gratuit et sans engagement, est de définir précisément avec le client son besoin et de poser les bases contractuelles de la prestation (type de prestation, quantité, format et date de livraison, tarif et mode de règlement entre autres).

Pour souscrire aux prestations proposées par Le Mot Juste, le client doit être majeur et capable légalement de souscrire un contrat. Dans le cas contraire, le client reconnaît avoir l'autorisation de son représentant légal qui accepte les présentes conditions générales de vente dans leur intégralité et sans réserve.

Article 3 – Devis

À la demande du client, un devis écrit gratuit et sans engagement, accompagné des présentes conditions générales de vente, lui est transmis par courrier électronique de préférence ou postal (au choix du client), en général sous 2 jours ouvrables. Il mentionne la description de la nature de la prestation, le prix, les conditions et mode de règlement, les conditions et mode de réalisation, ainsi que toute condition particulière convenue au préalable avec le client.

Le devis est valable 30 jours.

Article 4 - Tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction de la spécificité et de la complexité de la demande. Ils sont révisables à tout moment sans justification et sont exprimés en euros. Les tarifs des prestations à régler par le client sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande par le client.

Le tarif indiqué pour chaque prestation comprend :

- la gestion administrative du dossier ;
- l'évaluation initiale ;
- l'animation de la formation ;
- l'évaluation finale ;
- les supports de formation.

Conditions générales de vente (2/4)

Article 5 - Commande

Le client retourne à Le Mot Juste par courrier électronique ou voie postale le devis daté et signé avec la mention « Bon pour accord » ce qui fait office de bon de commande de la prestation et vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. La validation de la commande sera effective à réception du devis daté et signé accompagné d'un acompte selon les modalités définies dans le devis.

Article 6 – Exécution des prestations

La prestation se déroule suivant un **calendrier défini** d'un commun accord et **annexé au contrat ou à la convention** de formation.

Avant leur inscription définitive les stagiaires reçoivent les informations et documents suivants :

- Le **programme** détaillé du stage (distinct de la convention) et les objectifs de la formation ;
- La liste des **formateurs** avec leurs noms, titres et/ou qualités ;
- Les **horaires** définis ;
- Le **règlement** intérieur applicable à la formation ;
- Les modalités d'**évaluation** de la formation ;
- Les coordonnées de la personne chargée des **relations** avec les stagiaires par l'entité commanditaire de la formation.

Article 7 – Facture

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'une facture libellée en euros. La facturation s'effectue en franchise de TVA conformément à la législation fiscale applicable au régime de la micro- et de l'auto-entreprise (article 293B du Code Général des Impôts ; loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008)

La facture est envoyée à la fin de la prestation et de préférence par voie électronique.

Article 8 – Règlement

Le règlement des prestations s'effectue par virement bancaire.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

Cas du financement par l'entreprise ou par la collectivité

Paiement sous 30 jours à réception de la facture, une fois la formation réalisée.

Cas du financement par un particulier

Paiement fractionné selon les dispositions détaillées au contrat.

En cas de refus des centres de paiement bancaire, la prestation est automatiquement suspendue et le client informé par courrier électronique ou postal.

Le Mot Juste se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige.

Article 9 – Résiliation

À l'initiative du client :

Le client peut demander la résiliation du contrat par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard 7 jours avant la date de livraison prévue.

Si la résiliation intervient avant le démarrage de la prestation sans que celui-ci soit en mesure de prouver une faute grave commise par Le Mot Juste, 25 % du coût total de la prestation seront conservés en dédommagement.

Si la résiliation a lieu pendant l'exécution de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué sur les sommes déjà versées.

À l'initiative de Le Mot Juste :

Le Mot Juste se réserve le droit d'annuler une prestation de formation en cas d'incapacité du/de la formateur-trice. Dans ce cas l'intégralité des sommes versées est restituée au client.

Conditions générales de vente (3/4)

Article 10 – Retard de paiement

Professionnels :

À défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard de 15 % par jour de retard seront appliquées à compter du premier jour de retard. Elles sont exigibles sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.

Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^e jour suivant la date de fin d'exécution de la prestation.

Une indemnité forfaitaire de 40 € sera exigée due au titre des frais de recouvrement (article L.441-6 du Code de Commerce).

Acheteurs publics :

Lorsque les sommes dues ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement applicable dans le cadre des marchés publics, Le Mot Juste a droit, sans qu'elle ait à le demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement prévus (décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique).

Particuliers :

À défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard de 15 % par jour de retard seront appliquées à compter du premier jour de retard. Elles sont exigibles sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.

Article 11- Responsabilité du client

Le client s'assure auprès de Le Mot Juste que la prestation choisie correspond à son besoin.

Le client s'engage à fournir à Le Mot Juste tous les éléments indispensables à une réalisation optimale de la prestation. Le client est responsable de la véracité des informations transmises.

Afin de permettre à Le Mot Juste la réalisation de la prestation, le client se doit de transmettre les éléments nécessaires à son projet dans un délai fixé sur le devis et convenu entre les deux parties. Au cas où Le Mot Juste n'aurait pas reçu les éléments nécessaires au traitement de la demande dans les délais impartis, le projet sera reporté à une date ultérieure dépendante du planning de Le Mot Juste et communiquée au client. Ce décalage temporel ne permettra en aucun cas au client de résilier le contrat, ni d'obtenir un remboursement des sommes versées.

Le client demeure responsable de ses propos, communiqués, déclarations ou confidences.

Le client sera le seul responsable de l'usage qu'il fait des documents qui lui ont été remis.

Le client déclare se protéger d'éventuels virus informatiques qui pourraient endommager ou ralentir la transmission des données sous format numérique et par conséquent nuire à l'exécution de la prestation.

Article 12 - Responsabilité de Le Mot Juste

Le Mot Juste est tenue à une obligation de moyen et non de résultat. Le Mot Juste effectue les recherches nécessaires et utilise toutes les ressources à sa disposition pour réaliser les prestations pour lesquelles elle s'engage.

Le Mot Juste ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de contre-performances, de résultats insuffisants ou de dommages liés aux retours générés par la prestation commandée par le client.

Article 13 - Propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations de Le Mot Juste pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

Conditions générales de vente (4/4)

Article 14 – Confidentialité et données personnelles

En France, les données à caractère personnel sont protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par l'article L. 226-13 du Code pénal et par la Directive Européenne 95/46/CE du 24 octobre relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La collecte d'informations nominatives est obligatoire pour toute commande ; ces informations (les coordonnées du client) sont nécessaires au traitement et à l'envoi des commandes, à l'établissement des devis et des factures. Le défaut de renseignement invalide la commande. Le client fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie.

Le Mot Juste s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à des tiers. Le Mot Juste dérogera à cette règle si pour se conformer aux lois ou règlements en vigueur, elle doit transmettre ces informations pour toute réquisition judiciaire ou administrative, de police ou de gendarmerie. Le Mot Juste s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations contenues dans les documents qui lui sont communiqués dans le cadre de ses prestations.

Le Mot Juste pourra faire apparaître dans ses références, après accord écrit du client, le nom et la raison sociale du client et/ou le type de prestations réalisées pour celui-ci.

En outre, conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client peut exiger de Le Mot Juste que les données – à caractère personnel le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite – soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées. Le client peut exercer ce droit en contactant Le Mot Juste par courrier adressé à : Le Mot Juste – 65B chemin des Bialeires 26400 Mirabel-et-Blacons ou par courriel à l'adresse : f.timaxian@lemotjuste.coach

Article 15 – Litige et clause attributive de compétence territoriale

Les présentes conditions générales de vente relèvent de la législation française.

En cas de désaccord, tout litige sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive des tribunaux de Valence dont dépend le siège social de Le Mot Juste et ce, quel que soit le lieu de déroulement des prestations. Le devis signé et les présentes conditions générales de vente constitueront la preuve de l'accord établi au préalable entre les deux parties.

mise à jour 05/01/2022



Le Mot Juste

sur le web & le papier

Françoise TIMAXIAN – Le Mot Juste, microentreprise – 65B ch. des Bialeires 26400 Mirabel-et-Blacons
Tél : +33 6 44 05 90 87 Mail : f.timaxian@lemotjuste.coach SIRET : 792 507 782 00060– NAF : 8559B - TVA Intracommunautaire : FR08 792507782
Activité déclarée auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous le numéro 84070102007. Cette déclaration ne vaut pas agrément de l'État.